

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2024 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.

M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - Mme BAYLE Léa – Mme PINON Sandra
M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M MENDES Teddy (pouvoir à Mme QUINET) - M ABAD Mickaël (pouvoir à Mme BAYLE)

ORDRE DU JOUR

Budget Commune Investissement :

- Opération 123 Chaufferie – Validation devis caisson coupe-feu Délibération

Budget Commune Fonctionnement :

- Affaires Sociales
Participation d'urgence portage repas Délibération
- VEOLIA - Révision des loyers 2023 Délibération

Budget Assainissement :

- Transfert de la compétence assainissement Délibération

DELIBERATION N° 01/2024

OPERATION 123 – CHAUFFERIE BOIS DEVIS CAISSON COUPE FEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire en 2023, dans le cadre de la réalisation de la chaufferie bois, d'ajouter un caisson coupe-feu. Le devis a été validé mais la délibération oubliée.

Il présente le devis DALKIA : Caisson coupe feu **1 812.00 € HT** **2 174.40 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis proposé
- précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2023 à l'opération 123,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 02/2024

PARTICIPATION D'URGENCE AU PORTAGE DE REPAS D'UN ADMINISTRE

Monsieur le Maire évoque la situation difficile d'un habitant de la commune. Celui-ci est isolé et devient dépendant. Il lui est nécessaire de se faire porter les repas par le CIAS. Sa situation financière étant difficile, Monsieur le maire propose que la commune participe au règlement de ces repas à hauteur de 50 % du reste à charge durant un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la participation au règlement des repas livrés à cet habitant à hauteur de 50 % du reste à charge durant un an.

DELIBERATION N° 03/2024

VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES

Plate-forme de compostage de déchets végétaux

Plate-forme de broyage de bois pour biomasse

Données d'exploitation définitives - Année 2023

Révision des prix – Année 2024

Monsieur le Maire rappelle

- le Bail à Construction établi entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 58/2002 et 68/2002) concernant la plate-forme de compostage de déchets végétaux, ainsi que les loyers perçus,
- la Convention établie entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 13/2008), relative à la plate-forme de broyage de bois pour biomasse, ainsi que les modalités de rétrocession.

Il porte à la connaissance des élus un courrier de cette Société où figurent les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2023 :

- déchets verts Loyer Tonne entrante : 10 357.20 €
Loyer annuel ferme : 11 372.41 € soit un loyer total de 21 729.61 €
- bois recyclage Loyer 2023 : 4 032.00 €

Il informe l'assemblée quant aux prévisions pour l'année 2024 :

- **plate-forme de compostage de déchets végétaux :**

loyer annuel ferme 11 196.93 €, soit **941.41 €/mois**,

- **plate-forme de compostage de déchets végétaux :**

loyer prévisionnel à la tonne entrante : 8200 tonnes/an, soit 683.33 tonnes/mois x 1.36 €HT, soit **929.33 €/mois**,

- **plate forme de broyage de bois pour biomasse :**

loyer prévisionnel à la tonne entrante : 8 850 tonnes/an, soit 737.50 tonnes/mois x 0.55 € HT, soit **405.63 €/mois**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2023,
- approuve les décomptes relatifs aux loyers à la tonne entrante pour l'exercice 2024,
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

DELIBERATION N° 04/2024

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ADHESION AU SYNDICAT MORGE ET CHAMBARON

Monsieur le Maire propose de demander l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron à partir du 1^{er} janvier 2025 pour l'exercice de la compétence collecte, transfert et traitement des eaux usées.

Cette adhésion entraîne le transfert au SI d'assainissement Morge et Chambaron de l'ensemble des biens, emprunts, contrats de DSP, l'actif et le passif de la commune et tout ce qui est nécessaire à l'exercice de cette compétence conformément aux dispositions du §III de l'article L5211-5 du CGCT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'adhésion au SIA Morge et Chambaron à partir du 01/01/2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'adhésion au SIA.

➤ **DIVERS.**

➤ **Analyse financière de la commune**

Monsieur le maire évoque l'analyse financière réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux et propose de réunir la commission finances les 5 et 26 mars à 18h.

➤ **Chaussée rue de la rodde et rue du grand champ - Chazelles**

Des administrés ont signalé que la rue de la rodde et la rue du grand champ étaient en mauvais état. La commune va étudier les possibilités de réfection de ces rues en prenant en compte les contraintes techniques, les travaux ou projets prévus sur les réseaux mais aussi ses capacités financières. La commune s'engage à organiser une réunion de quartier à ce sujet avant la fin du printemps 2024 pour présenter les solutions envisagées et le calendrier prévisionnel.

➤ **Participation citoyenne**

Les élus vont rencontrer un référent gendarmerie qui va leur présenter le dispositif Participation Citoyenne. La commission sécurité se réunira ensuite pour évoquer son application sur le terrain.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

| | | | | |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 19/02 | 18/03 | 08/04 | 27/05 | 01/07 |
|-------|-------|-------|-------|-------|

Table des délibérations

| N° délibération | Intitulé | Date de réception en préfecture |
|----------------------------|---|--|
| N°01 | OPERATION 123 – CHAUFFERIE BOIS CAISSON BOIS | 23/01/2024 |
| N°02 | PARTICIPATION D'URGENCE AU PORTAGE DE REPAS D'UN ADMINISTRATEUR | 23/01/2024 |
| N°03 | VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES Plate-forme de compostage de déchets végétaux Plate-forme de broyage de bois pour biomasse Données d'exploitation définitives - Année 2023 Révision des prix – Année 2024 | 23/01/2024 |
| N°04 | TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ADHESION AU SYNDICAT MORGE ET CHAMBARON | 23/01/2024 |